foi et à renier un clergé dévoué pour suivre un homme qui voulait déposer le pape et renverser l'église et toute autorité religieuse et civile.

Mais il y a encore plus que cela. De tout ce qu'a fait ce malheureux, je crois que rien ne méritait plus le sort qu'il a subi que la manière dont il a essayé d'entraîner les sauvages dans le soulèvement. J'ai en mains une lettre que lui adressait Faiseur-d'Etangs et autres, datée de Cut Knife Hill, le 29 avril 1885 :

A M. Louis Riel.

Je veux avoir des nouvelles des progrès de l'œuvre de Dieu. S'il est survenu quelque chose depuis que vos messagers sont venus, laissez-le moi savoir. Dites-moi à quelle date les Américains atteindront le chemin de fer Canadien du Pacifique. Donnez-moi toutes les nouvelles que vous avez des autres places où votre œuvre fait des progrès. Gros-Ours a terminé sa tâche. Il a pris le fort Pitt.

Si vous voulez m'avoir, faites-le moi savoir de suite, dit-il, et je l'ai envoyé chercher immédiatement.

Je serai quatre jours en route. Ceux qui sont alliés le trouver se coucheront deux fois en chemin, ils ont fait vingt prisonniers, y compris le commandant au fort Pitt. Ils ont tué onze hommes, y compris l'agent, deux prêtres et six blancs. Nous sommes campés près du cours d'eau immédiatement au-dessous de Cut Knife Hill, attendant Gros-Ours. Les Pieds-Noirs ont tué soixante hommes de police au Coude. Un métis qui servait d'interprète auprès de la police, est qui a survécu, bien que blessé, nous a apporté cette nouvelle. Ici nous avons tué six blancs. Nous ne nous sommes pas encore emparé des casernes, mais c'est le seul édifice de Battleford qui soit encore entier. Nous avons capturé tous les chevaux et les bestiaux des environs. Nous avons perdu un homme, un Nez-Percé, qui a été tué pendant qu'il était seul, et un autre a été blessé. Quelques soldats sont arrivés de Swift Current, mais je n'en connais pas le nombre. Nous avons des fusils et des carabines de toutes sortes, mais les munitions sont peu abondantes ; si c'est possible, envoyez-nous des munitions de toutes sortes. C'est la seule chose qui nous rend faibles. Vous avez fait dire que vous viendriez à Battleford dès que vous auriez terminé vos travaux au lac au Canard. Nous vous attendons encore, car nous sommes incapables de prendre le fort sans aide. Si vous envoyez des nouvelles, n'envoyez qu'un messager. Nous avons hâte de vous rejoindre. Cela nous encouragerait beaucoup de vous voir, et nous donnerait plus de cœur à l'ouvrage. Jusqu'à présent tout a bien été ici, mais nous nous attendons toujours à une visite des soldats. Nous avons confiance que Dieu nous sera aussi favorable dans l'avenir qu'il l'a été dans le passé.

Nous, les soussignés, envoyons des félicitations à vous tous.

(Signé,) FAISEUR-D'ÉTANGS,
OOPINOW-WAY-WIN,
MUSSINASS,
MEE-TAY-WAY-IS,
PEE-YAY-OHEW.

Selon moi, cette lettre est d'une grande importance, car elle fait comprendre les dangers auxquels nous étions exposés grâce à cet homme.

Je vais maintenant passer à un autre point de la question. Je demanderai à aucun député qui a suivi cette affaire, si le gouvernement s'est écarté du droit chemin, s'il est sorti de la plus stricte légalité en punissant Riel ? N'avons-nous pas appliqué les lois passées par ce même parlement ? Pendant tout le procès, n'avons-nous pas, autant qu'il nous a été possible, fait droit à toutes les demandes de l'avocat de la défense ? L'honorable député de Bellechasse (M. Amyot), en parlant dans cette Chambre l'autre jour, a dit que le procès avait été injuste et déloyal. Je ne vois pas bien comment il peut prétendre cela ; dans tous les cas lui et ses amis ne s'entendent pas sur ce point. Dans un discours prononcé par l'honorable chef de l'opposition à London, je lis son appréciation sur la manière dont le procès a été conduit, et je vois qu'il dit :

Je crois qu'il est juste de dire que dans mon opinion le gouvernement a bien agi en se chargeant de faire venir les témoins du prisonnier ; et d'après ce que je connais du principal avocat de la Couronne, je suis convaincu qu'il est impossible que la cause ait été conduite de manière à constituer une injustice pour le prisonnier, ou à être dérogatoire à la haute réputation dont jouissent les avocats de la Couronne et aux graves devoirs qu'ils avaient à remplir. Je n'exprime donc, pour le moment, aucun doute sur la justice du procès. D'après les renseignements que je possède tout s'est passé avec équité. Mais outre la question de justice, il est aussi important qu'il y ait un sentiment de confiance publique, de conviction générale, que tout s'est passé avec justice et que toutes les mesures ont été prises pour rendre justice, et je crois que la question doit être examinée à ce point de vue des devoirs du gouvernement.

Mais il y a encore plus que cela, toute recommandable que soit cette volonté. Nous avons aussi le témoignage d'un des avocats de la défense—le témoignage de M. Fitzpatrick, qui a été *interviewé* à Montréal par un *reporter* du *Star*, je crois. Au cours de cet *interview* il dit que le procès a été équitable, qu'il a été conduit avec autant de justice qu'il était possible dans les circonstances.

Comme je l'ai dit hier, notre responsabilité était bien grande, et je crois que tout homme dans cette chambre ou au dehors, qui a véritablement à cœur les intérêts du Canada, admettra que dans une question de cette importance, il était du devoir du gouvernement de considérer quel serait dans l'avenir le résultat de la conduite qu'il allait tenir.

En envisageant l'avenir du Canada, et dans l'intérêt de cet avenir, il me semble que le chef, celui qui avait causé deux soulèvements dans un si court espace de temps, deux révoltes qui ont coûté tant d'argent au Canada, et tant de vies précieuses, devait subir la punition du crime qu'il avait commis. Il était important en vue de l'avenir, de donner une leçon à ceux qui ayant de prétendus griefs, ou qui prétendant avoir des griefs réels ou imaginaires, auraient eu envie de suivre l'exemple de Riel en voulant se faire justice eux-mêmes, et en prenant les armes contre le gouvernement et contre la constitution. L'exemple de ce malheureux qui a subi la punition de son crime, sera certainement une leçon pour les autres, et leur fera voir que si, à l'avenir, ils font comme lui, il seront passibles du même sort, et qu'à tout prix la constitution et les institutions de ce pays doivent être maintenues et défendues envers et contre tous. Personne ne doutera, j'en suis sûr, combien profondément nous avons ressenti le caractère pénible du devoir en infligeant la peine de mort.

Mais, M. l'Orateur, l'histoire de tous les pays nous enseigne que cette terrible pénalité, est après tout, le seul moyen que possède la société de se défendre contre ceux qui l'attaquent, qui refusent d'obéir aux lois et de respecter la constitution établie pour protéger cette société.

Deux fois, M. l'Orateur, Riel a levé l'étendard de la révolte, en 1870 et en 1885. Je demande à tout homme raisonnable, soit dans cette Chambre, soit au dehors, si nous n'aurions pas méconnu notre devoir si nous l'avions laissé impuni après la répétition du soulèvement qu'il avait organisé en 1869-70 ? Ne l'aurions-nous pas, pour ainsi dire invité à organiser une troisième révolte ? N'aurions-nous pas donné un exemple qui eût été probablement désastreux, dans l'avenir, pour le pays ? Et si nous n'avions pas exécuté la sentence, qui a été rendue par le tribunal compétent, ne nous serions-nous pas trouvés dans la position de gens qui auraient déclaré au monde que le gouvernement du Canada tolérait un crime tel que celui de rébellion, avec tous ses meurtres affreux, et autres malheureuses conséquences ? Je crois que nous aurions manqué à notre devoir, nous aurions manqué à ce courage, que, en notre qualité d'hommes publics et de ministres responsables de la couronne, nous devons posséder, seulement au point de vue du devoir, si nous n'avions pas laissé la loi suivre son cours, si nous n'avions pas permis que la sentence fût exécutée. J'ai dit, M. l'Orateur, dans un autre lieu et dans un autre temps, que je détestais la rébellion, et que je n'avais aucune sympathie pour les rébelles, et j'ai été violemment attaqué pour cette déclaration. Eh, bien ! M. l'Orateur, je prends la liberté de répéter, aujourd'hui, cette déclaration ; je veux la répéter de mon siège en parlement, et exprimer l'espoir que ceux qui me sont chers et porteront mon nom, se laisseront toujours guider par le sentiment que j'ai exprimé en cette occasion.

J'irai plus loin et je crois pouvoir dire que la province de Québec, cette province dont je suis si fier, et qui est ma province natale, que cette province, dis-je, hait la rébellion et n'a aucune sympathie pour les rebelles. Il est vrai que dans un moment de surprise, l'opinion publique, mais une partie seulement de l'opinion publique, peut s'être laissée égarer par des agitateurs, qui, pour un objet ou un autre, désirait la tourner contre le gouvernement actuel. Il est vrai que, pendant un moment, une partie de l'opinion publique a semblé désapprouver l'action du gouvernement sur cette affaire Riel, devenue historique. Mais, M. l'Orateur, cette surprise n'a duré qu'un instant, et la réaction s'opère